



**FO**  
la force syndicale

Fédération des Finances **FO**  
de Loire-Atlantique

# CDAS du 24 juin 2016

[fo.044@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.044@dgfip.finances.gouv.fr)

les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

## Motion liminaire FO

Madame la Présidente,

Il est facile de sentir au travers des orientations de l'action sociale dans les ministères Économiques et Financiers, que l'intention est de toiletter pour économiser.

A **FO**, il n'est pas question de cogérer la pénurie des crédits de l'action sociale : nous sommes attachés à une politique sociale ministérielle spécifique, ambitieuse et de qualité.

Par ailleurs, pour **FO**, l'ensemble des fonctionnaires de l'État doit continuer à bénéficier de l'action sociale ministérielle à son plus haut niveau et à l'action sociale interministérielle.



Les principes sont posés. Pour autant, il nous a déjà fallu faire des choix : la mini-colonie à la Toussaint mise en place depuis quelques années en Loire-Atlantique en est une parfaite illustration. Cette activité, pour laquelle l'engouement a été démontré depuis 2 ans, sera abandonnée l'an prochain du fait de son coût élevé et du nombre restreints de places.

Ajoutons que ce sujet fait actuellement débat au niveau national parce que la modification des calendriers scolaires sur cette période a une incidence certaine sur l'organisation des familles. Nous aurons probablement à en discuter dans un avenir proche.

Concernant les Crédits d'Actions Locales, les actions dites de convivialité sont montrées du doigt par le Secrétariat Général et ce n'est malheureusement pas la première fois : à **FO**, nous sommes bien entendu attachés à ce que des activités entrant dans la sphère professionnelle soient proposées aux agents (*conférences sociales et de préparation à la retraite, consultations de psychologue, d'avocat, et de conseillère économique sociale et familiale, ...*).

Mais il nous paraît également nécessaire que, dans un contexte de morosité chronique et de crise économique qui s'éternise, la convivialité ne soit pas le parent pauvre de l'action sociale. Elle doit au contraire être elle aussi, une mission prioritaire de la politique sociale de notre ministère à destination de l'ensemble des populations : enfants, actifs et retraités.

En Loire-Atlantique, nous avons eu à réfléchir sur plusieurs sujets dernièrement :

**1- sur l'articulation des tranches d'âges** : nous le confirmons ici, à **FO**, nous ne sommes pas opposés à ce que, si besoin ponctuel, ces tranches soient modifiées à la marge.

**2- concernant l'Arbre de Noël**, une proposition a été mise au débat du fait du coût important que représente le spectacle organisé depuis plusieurs années à la Cité des Congrès.

A **FO**, après une réflexion approfondie, nous avons finalement décidé de voter pour le maintien de la formule actuelle aux motifs que :

- elle donne satisfaction à un pourcentage élevé, et d'enfants et de collègues. Oui de collègues. Car ceux qui accompagnent leurs enfants profitent également de ce moment festif en famille, sur la base rappelons-le, d'une autorisation d'absence à laquelle **FO** tient particulièrement.
- parce qu'également, cette solution est accompagnée de transports : soit par un car mis à disposition des agents, soit par un remboursement de train.

● parce que le moment convivial proposé aux familles à l'issue du spectacle est plébiscité autant par les enfants, à qui diverses activités sont ouvertes, que par leurs parents, qui apprécient de partager une parenthèse plaisante autour d'un goûter offert par la délégation.

● enfin, il ne nous paraît pas judicieux de faire un copier-coller de ce qui est déjà proposé par la SRIAS, à savoir le Cirque MEDRANO. Rappelons également un mauvais souvenir pour les plus anciens d'entre nous d'un Noël au Cirque abandonné du fait d'intempéries. Nous ne sommes pas plus qu'à l'époque, à l'abri de difficultés liées à la météo.

● Concernant les actifs, nous ne pensons pas que proposer une séance de cirque à 17H, à Nantes, soit de nature à faire profiter un grand nombre. Cela ne bénéficiera qu'à ceux de Nantes et sa banlieue très proche. Comment les autres se déplaceront **sans autorisation d'absence** et **sans moyen de transport spécifique** ?

Par contre, il est certain que nous pensons qu'il faut travailler sur le sujet des actifs ou de l'inter-génération en cherchant notamment à comprendre pourquoi certaines activités proposées aux actifs ont été récemment boudées. Il y a là sans aucun doute pour **FO** à enquêter puisque enquêter il nous est demandé.

Enfin nous ne pouvons pas ne pas être attentifs à la sérénité de la délégation. Rappelons en effet que dans un horizon très proche, plusieurs d'entre eux vont être appelés à aller profiter d'une retraite bien méritée.

Bien entendu, nous souhaitons que cet effectif – déjà réduit très récemment – soit maintenu et nous nous inscrirons dans le combat s'il devait en être autrement. La délégation a déjà assez souffert du départ d'une collègue et de la charge supplémentaire que représente CHORUS.



Pour autant que l'effectif reste celui d'aujourd'hui, intégrer cette équipe ne s'improvise pas. Il faudra du temps pour que des nouveaux collègues soient à niveau. Et il faudra du temps aux plus anciens pour former ces nouveaux.

Nous sommes bien conscients que notre délégation œuvre pour le bien-être des agents de nos ministères. Particulièrement d'ailleurs en Loire-Atlantique où l'offre est complète et les conclusions du CDAS sont entendues. Il n'est pas question pour nous d'entraîner cette équipe vers les risques psycho-sociaux que nous combattons pour ceux qui sont dans les services. Car, oui, n'en déplaise à certains, le burn-out est une réalité du champ professionnel.

Nous allons conclure cette liminaire sur un sujet qui devient sensible tant au plan national que local : **la restauration**.

**FO** est attaché au principe d'une restauration collective de proximité et de qualité, de préférence dans des restaurants administratifs qui devront être maintenus aux normes d'hygiène et de sécurité.

La mise aux normes du restaurant du site Versailles va donc dans le bon sens, même si **FO** regrette qu'il aura pour cela fallu attendre autant d'années. Espérons que d'ici aux travaux, aucune intoxication ne soit à déplorer.

**FO** s'inquiète également du nombre d'agents qui ne profite pas de la restauration collective non seulement du fait de la tarification mais également du fait de l'organisation des services et de la charge de travail. C'est ce que nous avons déjà dit lors du CDAS du 2 février 2016 et qui a d'ailleurs été confirmé par l'enquête annuelle de satisfaction.

Par ailleurs, **FO** revendique que l'administration attribue réellement aux responsables des associations gérant les restaurants administratifs, les crédits d'heures nécessaires pour exercer pleinement leur mission. Concernant ce point, **FO** regrette les conditions dans lesquelles est actuellement géré le restaurant inter-administratif de Cambronne, tout en reconnaissant l'implication de la DRFiP44 dans ce dossier.

Dans ses motions de congrès, **FO** au niveau Finances, a dénoncé la recherche de conventionnements à "tout prix", y compris avec des structures à caractère commercial, dans le but de supprimer l'attribution du titre restaurant.

A ce titre, **FO** s'étonne de la possibilité de passer une convention pour les agents de Nantes sud avec la cafétéria de FLUNCH alors que les agents de Saint-Herblain avaient essuyé un refus pour une telle demande il y a quelques mois seulement.

D'autre part, **FO** attire une nouvelle fois l'attention sur la restauration sur St-Nazaire. Régulièrement l'insatisfaction des agents est exprimée auprès de nos représentants : qualité, manque de choix, fermeture annuelle conséquente, etc. A l'heure de la densification du site de Gaulle, nous pensons que le restaurant conventionné sera encore moins en situation de proposer une cuisine à la hauteur.

La proposition d'une 2<sup>ème</sup> convention avec un autre restaurant posera rapidement problème, les convives auront tendance à se déplacer vers ce nouvel établissement si la prestation proposée est de qualité supérieure.

Nos collègues paient l'entêtement des Finances Publiques de maintenir le site De Gaulle: la proposition de **FO** de créer un site Finances dans une zone périphérique aurait permis non seulement de proposer une restauration collective digne de ce nom mais également des places de parkings en nombre suffisant (à cet égard, nous avons une

pensée pour les collègues qui se paient leur parking mensuellement sur leur budget propre, budget en baisse constante !).

Ajoutons que le coût total des travaux est probablement supérieur à ce qu'aurait été de réinstaller nos collègues dans des conditions décentes de travail. Sans parler du bâtiment Préssencé dont il va falloir se préoccuper véritablement après l'avoir laissé en *jachère* du fait du projet d'abandon ... finalement ajourné !

Enfin pour en finir sur le point de la restauration, concernant les titres-restaurants **FO** revendique :

- une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre ainsi qu'une augmentation de la participation de l'administration.
- que le forfait de 18 titres ne soit plus amputé du nombre de jours de repos pris au titre du Compte Epargne Temps.
- l'attribution des titres-restaurants à tous les agents qui ne peuvent accéder à la restauration collective en raison des spécificités liées à leurs missions et/ou à leur régime de travail et qui ne bénéficient d'aucune compensation.

Les représentants **FO** Finances 44

## Enquête à destination des agents

Une enquête va être diffusée à l'ensemble des agents relevant des Ministères Économiques et Financiers de Loire-Atlantique.

Une proposition émanant de la délégation était soumise aux débats du CDAS ; les observations ont été nombreuses et variées... et *après insistance* suivies d'effet pour certaines d'entre elles.



Exemples :

- × une case « avis et suggestions » libre de tout commentaire orienté,
- × un énoncé qui soit plus accessible à tous,
- × la possibilité de ne pas répondre à certaines questions sans que cela soit bloquant pour la suite du questionnaire (la Délégation doit revoir si c'est possible),

Après suspension de séance, tous les représentants des Personnels se sont abstenus, notamment au motif de leurs inquiétudes quant à l'analyse qui sera faite des réponses : en effet le bilan sera fait par le Secrétariat Général de Bercy sur la base d'enquêtes différentes, chaque département constituant la sienne.

De plus, il ne faut pas être sorcier pour comprendre que l'objectif de nos ministres est d'adapter l'Action sociale au budget qu'ils ont la ferme intention de réduire.

**FO** a suggéré que la date butoir fixée au 15 septembre soit repoussée de 15 jours.



En effet, l'été n'est pas la saison idéale pour prendre le temps de répondre sereinement à un questionnaire dont il faut d'abord s'imprégner : personne n'ignore que les effectifs sont réduits à cette période dans la quasi-totalité des services et que nombre de collègues sont appelés à assurer des remplacements.

Le seul engagement que nous ayons réussi à obtenir c'est qu'un rappel sera fait début septembre si le nombre de réponses est considéré comme insuffisant. (*par qui?*) ... avec un éventuel report au 30 septembre.

## Restauration collective

*Ce n'est pas la joie !*

**AURIAC** (site Cambronne de la DRFiP44) : une information nous a été donnée pour cette association qui connaît de grandes difficultés depuis l'été 2015, date à laquelle le Président a démissionné.

L'investissement au sein des associations de restauration de notre ministère est particulièrement lourd et chronophage.

Rappel : le Président de cette association a rendu son tablier en septembre 2015.

Depuis la situation s'enlise... même si la DRFiP44 remet le couvert régulièrement pour tenter de régler les difficultés nombreuses et variées.

Alors que l'ex vice-président avait accepté d'assurer la Présidence sous réserve d'un nombre d'autoritairement raisonnable pour accomplir cette mission, son administration de tutelle (Police) n'a jamais répondu aux multiples demandes... même celle émanant du Préfet !

Après une récente réunion des différentes administrations concernées par ce restaurant inter-administratif (DRFiP, Préfecture, Police, DIRECCTE, Rectorat), un nouveau courrier a été envoyé à l'ensemble des dites administrations afin qu'elles désignent chacune, pour le 30 juin 2016, deux personnes qui devront s'investir dans le conseil d'administration. Ces personnes qui devront disposer d'autorisation d'absences comme cela a été précisé dans une circulaire inter-ministérielle.



En attendant, la gestion du restaurant repose sur deux personnes qui font ce qu'elles peuvent ...

**AGRIAV** (site Versailles de la DRFiP44) : des travaux de mise à niveau sanitaire d'un montant de 900 000 €, financés sur le 309 (budget de la Préfecture) sont annoncés à l'été 2017. Pendant la période des travaux, les convives seront invités à aller déjeuner soit à Cambronne soit au Service des Retraites de l'Etat (Boulevard Gaston Doumergue à Nantes).

**Rezé** pensions cristallisées :

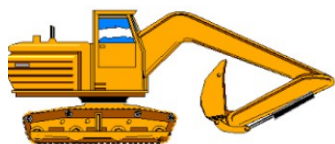
La convention avec le Phare West a été dénoncée le 13 juin, le restaurant ayant fermé sans que personne n'en soit avisé. Dans l'urgence, une solution alternative qui faisait le consensus des agents a été trouvée : la cafétéria FLUNCH d'Atout Sud (1.4km).

Depuis, une seconde convention avec le restaurant le Bistrot Gourmand (600m) a été signée.

Ces deux solutions de restauration ne modifient pas les conditions tarifaires des agents.

**Saint-Nazaire** (La LUNA) : comme à notre accoutumée, nous sommes revenus sur les remontées de nos collègues. Bien peu déjeunent à ce restaurant, la cuisine ne leur donnant pas satisfaction (manque renouvellement, cuisine trop riche, etc).

Une convention va être passée avec ce second restaurant : le Bistro gourmand à compter de septembre.



A **FO**, nous avons indiqué que compte tenu de la densification de ce bâtiment, cela sera encore trop juste. Décidément les collègues paient cher l'entêtement de garder le bâtiment De Gaulle de très nombreuses manières (restauration, parkings payants, nuisances liées aux travaux – bruits, odeurs, etc -, ...).

**Saint-Herblain** :

**Châteaubriant** : les collègues ont accepté de régler 1€ supplémentaire/repas pour garder leur restauration collective sur place. Pour autant, la situation ne semble pas vouloir trouver une issue favorable. Et comme, il n'y a pas de solution de restauration privée autour du site de nos services ....

<b>Les représentants</b> <b>FO en CDAS 44</b>	<b>Chrystelle</b> <b>TONNELIER</b> FO DRFiP 44	<b>Julie</b> <b>BILLY</b> FO DSFiPE ( <i>ex-TGE</i> )	<b>Christine</b> <b>FLOCH</b> FO DRFiP 44	<b>Anne-Laure</b> <b>QUERE</b> FO DRFiP44
--	--	---	---	---

**PRIORITÉ**  
**AUX AGENTS**